MAIRIE D'ALSTING

- Moselle -

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 17 décembre 2013

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de séances de la mairie, le dix-sept décembre deux mille treize à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur HEHN Jean-Claude. Maire.

<u>Présents</u>: Mmes et MM. SPOHR André, MONNET Jean-Luc, STAUB Martial, THIL Thérèse, FERSING Gérard, LINDAUER Liliane, THUMSER Monique, SCHERER Joseph, ANSTETT Urbain, MICHELS René, HUWER Pierre, ZITT Dominique, WEBER Brigitte, WEISLINGER Jean-Léon, MEYER Denis, CHARLES Amanda.

Absents excuses: BRACH Patrick, WARING Elisabeth, WARING Stéphane, MEYER Ana Mercedes, FEISS Dominique.

Absents non excusés:

<u>Procurations</u>: BRACH Patrick à ZITT Dominique, WARING Elisabeth à MONNET Jean-Luc, WARING Stéphane à STAUB Martial, MEYER Ana Mercedes à CHARLES Amanda, FEISS Dominique à FERSING Gérard.

Le compte-rendu de la réunion du 18 novembre 2013, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

I) FINANCES

1) TRANSFERT DE L'EXPLOITATION DE L'EAU A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE FORBACH

En date du 30 mai 2013 et du 28 juin 2013, le maire avait exposé les difficultés et notamment le problème financier de la gestion de l'eau, qui est exploitée jusqu'à ce jour sous forme de régie au sein de la commune. Les points évoqués furent :

- Une charge financière trop importante.
- Une baisse des volumes.
- Une augmentation des impayés.
- Un besoin de financement pour maintenir le réseau en bon état.
- Mettre en place un bouclage des réseaux afin d'assurer une meilleure desserte.
- De limiter toute augmentation conséquente du prix de l'eau.
- De garantir le meilleur service au meilleur prix.
- De profiter d'un système de télé relève des compteurs.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 novembre 2013, par laquelle nous avions sollicité la C.A.F. pour un éventuel transfert de cette exploitation, dont la compétence est déjà une compétence intercommunautaire,

Vu la délibération de la C.A.F. du 5 décembre 2013,

Le Conseil Municipal est invité, à se prononcer pour le transfert de ce service vers la C.A.F. à partir du 1^{er} janvier 2014 et à mettre fin à la régie d'eau.

TRANSFERT DE CHARGES

Dans le cadre de l'exercice de la compétence eau par la Communauté d'Agglomération et de l'exploitation du réseau d'eau à compter du 1^{er} janvier 2014, il convient après négociation et vote de la Communauté d'Agglomération en date du 12 décembre 2013, d'arrêter le montant de l'actif et du passif à transférer, et ainsi autoriser le transfert des contrats de la dette correspondante.

Ce dernier s'établit de la manière suivante :

désignation	ACTIF	PASSIF
prêt CM ALSTING 14493152-02 9		15 147,50€
prêt CM ALSTING 144931005540210		479 582,08€
prêt CM STRASB 76823401-02-11		199 363,23 €
compte 2156	40 766,54 €	
compte 2158 affecté service eau	1 520 954,59 €	
compte 2315 à immobiliser au 2158	36 016,69 €	
Totaux	1 597 737,82 €	694 092,81 €

Le Conseil Municipal décide avec 19 voix pour et 3 voix contre (CHARLES Amanda, MEYER Ana-Mercedes par procuration, et LINDAUER Liliane)

- D'autoriser le transfert de l'actif et du passif du service de l'eau, dans les conditions ci-dessus.
- D'autoriser le transfert des contrats de prêts ci-dessus référencés, avec effet au 1^{er} janvier 2014.

2) TRAVAUX EN REGIE 2013-BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de passer en section investissement du Budget Principal, les dépenses de fonctionnement concernant les travaux en régie effectués cette année, ces travaux ayant été réalisés par les agents techniques communaux.

Dépenses <u>INVESTISSEMENT</u>	Recettes <u>FONCTIONNEMENT</u>
c/2313-040 (constructions)	c/722-042 (immobilisations corporelles)
= + 7 224,24 €	= + 7 224,24 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces écritures.

3) TRAVAUX EN REGIE 2013-BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de passer en section investissement du Budget Eau et Assainissement, les dépenses de fonctionnement concernant les travaux en régie, effectués pour les travaux d'eau, ayant été réalisés par les agents techniques communaux.

Dépenses <u>INVESTISSEMENT</u>	Recettes FONCTIONNEMENT
c/2315-040 (opérations d'ordre installations matériels et outillages techniques) = + 23 553,47 €	c/722-042 (immobilisations corporelles) = + 23 553,47 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces écritures.

4) MODIFICATIONS BUDGETAIRES 2013-BUDGET PRINCIPAL-INSUFFISANCE DE CREDIT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que vu l'insuffisance des prévisions sur certains comptes budgétaires, il convient de modifier le budget principal de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

c/021 (Virement de la section de fonctionnement) $= -9300 \in$	c/1323 (Subventions du département) $= +9300 \in$
c/2183 (Matériel de bureau et d'informatique) = - 3 000 €	$c/2313-040 \text{ (Constructions)}$ $= +3000 \in$

FONCTIONNEMENT

c/66111 (Intérêts réglés à l'échéance)	c/60612 (Energie-Electricité)	
= - 10 000 €	= + 5 000 €	
c/023 (Virement à la section d'investissement)	c/6226 (Honoraires)	
= - 9 300 €	= + 4 000 €	
c/6453 (Cotisations aux caisses de retraite)	c/6411 (Personnel titulaire)	
= - 4 000 €	= + 8 000 €	
	c/6413 (Personnel non titulaire)	
	= + 1 000 €	
	c/61551 (Matériel roulant)	
	= + 1 000 €	
	c/6135 (Locations mobilières)	
	= + 1 000 €	
	c/673 (Titre annulés)	
	= + 3 300 €	

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives ci-dessus.

5) DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)-PROGRAMME 2014

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, un courrier de M. le Sous-Préfet de Forbach du 6 décembre 2013, nous informant qu'il est procédé au recensement des projets communaux susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Programme 2014.

Monsieur le Maire suggère à l'Assemblée les dossiers suivants :

- Réfection du mur du cimetière (environ 7 000 €)
- Clôture du terrain en face du cimetière

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les 2 projets suivants, par ordre de priorité, afin de transmettre les devis correspondants aux services de l'Etat, et de bénéficier d'une aide complémentaire :

- 1) Réfection du mur du cimetière;
- 2) Clôture du terrain en face du cimetière

6) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SENATEUR-PARKING DU STADE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que pour terminer les travaux de rénovation du terrain de football, il convient également de réaliser ceux du parking. Concernant ces travaux dont le montant s'élève environ à 100 000 €, des demandes de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Forbach et dans le cadre des amendes de police ont déjà été faites. Monsieur le Maire propose de solliciter également notre sénateur, pour ces travaux.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour les travaux précités auprès du sénateur.

7) DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE-RENOVATION « PARKING RUE DE PALINGES »

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, un projet de rénovation du « parking rue de Palinges ». Ces travaux d'aménagement, dont le montant est estimé aux environs de 86 000 €, sont éligibles au dispositif des amendes de police.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des amendes de police pour ces travaux.

II) INFORMATIONS

1) Vœux du Maire

Les vœux du Maire se dérouleront le 10 janvier 2013 au Clos du Verger.

2) Problème de stationnement

L'assemblée fait remarquer à Monsieur le Maire des problèmes de stationnement dans certaines rues. Un courrier sera envoyé aux riverains concernés.

3) Travaux dans la future pizzeria du village

Le Conseil Municipal demande des nouvelles concernant l'avancée des travaux dans l'ancien magasin, où un projet de pizzeria est en cours. Monsieur le Maire répond qu'il n'a aucune information sur la progression de ceux-ci, il informe juste l'assemblée que le locataire paye son loyer.

La séance a été levée à 20h45 Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire